

DEC160153DR11

**Décision portant nomination de M. Eric RAGOUCY-AUBEZON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5108 LAPTH**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

**Vu** la décision DEC151398INP portant renouvellement de l'unité mixte n°5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique et nommant M. Luc FRAPPAT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11 décembre 2015 ;

Considérant que M. Eric RAGOUCY-AUBEZON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS les 13,14,15 novembre et 11, 12, 13 décembre 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Eric RAGOUCY-AUBEZON, DR1 est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5108 LAPTH à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

M. Eric RAGOUCY-AUBEZON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric RAGOUCY-AUBEZON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 04 février 2016



Le directeur de l'unité  
Luc FRAPPAT



**LUC FRAPPAT**  
Directeur du LAPTh

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du président de l'Université de Savoie

**Le Président  
de l'Université Savoie Mont Blanc,**



**Denis VARASCHIN**